

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 mars 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 17 mars 2022, s'est réuni le **24 mars 2022**, à 18 heures, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT-Jean-philippe PERIES (arrivée 19h20)
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Pascal HERISSON
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLougoumelen	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET jusqu'à son arrivée à 19h20
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h10
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Guy DERBOIS

SURZUR : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Vincent ROSSI
VANNES : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
VANNES : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christine PENHOUE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220324-220324_DEL22-DE

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

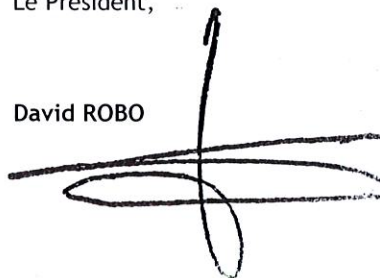
Ont été représentés :

TREDION

: Jean-Pierre RIVOAL a été représenté par Jean-Michel CHOQUET

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the name 'David ROBO'.

-22-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022

ECONOMIE EMPLOI FORMATION INNOVATION

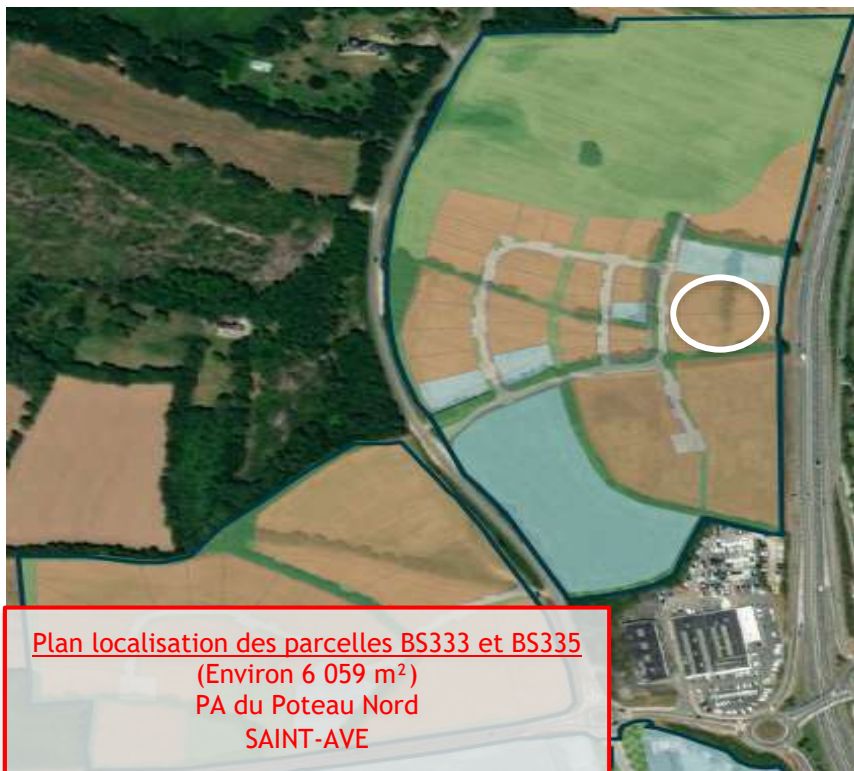
**SAINT-AVE / PARC D'ACTIVITES DU POTEAU NORD
CESSION SARL L2G LOGISTIQUE**

Monsieur Jean-Pierre RIVERY présente le rapport suivant :

Monsieur Pierre GODEFROID, gérant de la SARL L2G LOGISTIQUE, sollicite l'acquisition des parcelles cadastrées BS333 et BS335 situées sur le Parc d'Activités du Poteau Nord à SAINT-AVE au prix de 60€ hors tva sur la marge.

Ce terrain d'une surface totale de l'ordre de 6 059 m², permettrait l'édification d'un bâtiment d'environ 2 208 m² pour le conditionnement et le stockage de produits cosmétiques et pharmaceutiques. Une surface d'environ 105 m² sera alloué à un espace de bureaux.

Cette mutation pourrait intervenir au prix de 60 € hors tva sur la marge le m² majoré d'une TVA sur la marge de 12 €/m², conformément à l'avis du Domaine ci-annexé en date du 24 janvier 2022.



Plan localisation des parcelles BS333 et BS335
(Environ 6 059 m²)
PA du Poteau Nord
SAINT-AVE

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 mars 2022,

Il vous est proposé de :

- *décider de céder à la SARL L2G LOGISTIQUE ou toute personne physique ou morale qui lui serait substituée dans la réalisation de ce projet, les parcelles cadastrées BS333 et BS335, d'une superficie de 6 059 m², situées sur le PA du Poteau Nord à SAINT-AVE ;*
- *décider que la cession de cette parcelle interviendra moyennant un prix de 60 € Hors TVA sur la marge le m² majoré d'une TVA sur la marge à 12 €/m²;*
- *confier la rédaction de l'acte devant authentifier cette mutation au notaire désigné par le vendeur ;*
- *décider que cette mutation sera réalisée dans un délai de 18 mois à compter de la date de la présente décision, soit avant le 24 septembre 2023. A défaut, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération retrouvera la libre disposition du terrain ;*
- *décider que l'ensemble des frais afférents à la régularisation de ce projet sera à la charge de l'acquéreur ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE



7300 - SD



Direction générale des Finances publiques
Direction départementale des Finances Publiques du Morbihan
Pôle d'évaluation domaniale
35 Boulevard de la Paix
BP 510
56019 VANNES CEDEX
mél. : ddfp56.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

le 24/01/2022

Le Directeur départemental des Finances publiques
du Morbihan

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Béatrice MOALIC
téléphone : 02 97 01 51 58
courriel : beatrice.moalic@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Le Président de la Communauté
d'agglomération Golfe du Morbihan Vannes
Agglomération

Réf. DS : 7014235
Réf. OSE : 2021_56206_90655_

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Parcelles non bâties cadastrée BS 333 et BS 335 d'une contenance de 60a 59ca.
Adresse du bien :	Parc d'activité du Poteau Nord, 56 SAINT-AVE
Département :	Morbihan (56)
Valeur vénale :	333 245 € avec marge de 10 %

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

CA GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

affaire suivie par : DE CHITEL Mélanie

courriel : m.dechitel@gmvagglo.bzh

Téléphone : 02 97 68 28 13

2 - DATE

de consultation : 07/12/2021

de réception : 07/12/2021

de visite : néant

de dossier en état : 10/01/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La vente de parcelles de terrains à bâtir à Goodefroid Pierre, Société L2G Logistique pour la construction d'un immeuble de 3000m² dans un esprit de développement durable destiné à la vente de produits cosmétologiques.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Parcelles cadastrées section BS 333 et BS 335 (ex BS 322 et 324) d'une contenance totale de 6059m², correspondant aux lots C1 et C2 en Parc d'activité du Poteau Nord.

Ces parcelles sont viabilisées et disposent de tous les réseaux.

Extrait du plan cadastral ci dessous :



5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : CA GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

Situation locative : évaluation libre d'occupation.

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Zone 1AU_i du PLU de la commune approuvé le 9 Décembre 2011 – modifié le 24 janvier 2013 – modifié le 14 décembre 2016

Zone U_i de fait compte tenu de la présence de tous les réseaux en lotissement

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Compte de la situation privilégiée de la parcelle, des dernières cessions non encore publiées, une valeur vénale de 55 €/m² est retenue.

Soit, une valeur vénale totale de : 6059 m² X 55 € = 333 245 avec marge de 10 %

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,



Béatrice MOALIC
Inspectrice